ASSEMBLÉE NATIONALE

10ème législature

Taux

Question écrite n° 45300

Texte de la question

M. Jean-Claude Lenoir appelle l'attention de M. le ministre delegue au budget sur l'opportunite d'une application du taux reduit de TVA au secteur commercial des loisirs sportifs. Ce secteur, qui recele un fort potentiel de developpement, est paradoxalement la seule forme d'activites de loisir a ne pas beneficier de la possibilite ouverte par la directive europeenne d'octobre 1992 fixant la liste des biens et services susceptibles de se voir appliquer une TVA a taux reduit. Il lui apparait qu'une telle mesure serait de nature a relancer la consommation, ce qui se repercuterait sur le niveau de l'emploi ; dans une activite de prestations de service comme celle des loisirs sportifs, l'emploi constitue en effet la meilleure dynamique de developpement. Il lui demande de bien vouloir lui indiquer les mesures que le Gouvernement envisage de mettre en oeuvre afin de repondre au mieux aux preoccupations qui lui ont ete soumises a ce sujet.

Texte de la réponse

L'application du taux reduit aux operations figurant dans l'annexe H de la sixieme directive ne constitue pour les Etats-membres qu'une simple faculte. Dans le contexte budgetaire actuel, il parait difficile de prevoir une telle mesure.

Données clés

Auteur : M. Lenoir Jean-Claude
Circonscription : - UDF
Type de question : Question écrite
Numéro de la question : 45300
Rubrique : Tva
Ministère interrogé : budget
Ministère attributaire : budget

Date(s) clée(s)

Question publiée le : 18 novembre 1996, page 5978
Réponse publiée le : 24 mars 1997, page 1523